



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/02/2026
Date d’Affichage	12/02/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LBOUC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°018-2026

Validation de l’adressage pour la résidence « Le clos des capucines »

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur la numérotation des parcelles pour la résidence « Le clos des capucines ».

♦ Lot n°1	350 m2	numéro	1
♦ Lot n°2	370 m2	numéro	3
♦ Lot n°3	631 m2	numéro	5
♦ Lot n°4	447 m2	numéro	7

Cette décision sera transmise à Maître VERRIEZ en charge de la résidence « Le Clos des Capucines ».

Il est proposé de réfléchir pour le nom du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la numérotation des parcelles pour la résidence « Le clos des capucines »
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou l’adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

